



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2015
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Women Organization for Development and Capacity-Building (Labna), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration présentée par Women Organization for Development and Capacity-Building (Labna) à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme

Women Organization for Development and Capacity-Building participe à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme consacrée à l'élimination et la prévention de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, l'habilitation et le progrès des femmes et les liens avec les objectifs de développement durable. L'Organisation est une organisation non gouvernementale à but non lucratif fondée en 2004. Elle travaille dans le domaine du développement durable et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les zones de conflit et de guerre. Elle s'efforce de protéger leur dignité et leur humanité, renforcer leurs capacités et leur permettre de s'émanciper dans tous les domaines pour accroître leur participation à la prise de décision et concrétiser leur rôle en tant que partenaires au développement durable.

L'Organisation a travaillé au Soudan et au Soudan du Sud pendant sept (7) ans avant la sécession et travaille actuellement dans les États du Darfour central, du Nil bleu, du Kordofan du Sud et dans l'est du Soudan : Kassala, Al-Qadarif, Mer Rouge, ouest du Kordofan et est de Khartoum.

Dans la mise en œuvre de ses projets, l'Organisation emploie soixante-quinze (75) personnes et un grand nombre de bénévoles qui travaillent au niveau local et forment des groupes appelés les « Groupes Labna ».

Les groupes cibles sont : les femmes et les enfants (en particulier les adolescentes) dans les camps, les zones de retour volontaire et les communautés d'accueil, les notables des communautés et les dirigeants des administrations locales des programmes de sensibilisation et de formation afin de les associer au développement durable et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers l'habilitation.

En raison de la nature de son activité et de ses zones d'opération, l'Organisation est confrontée aux défis suivants :

Défi n°1 : Les guerres et les conflits qui ont causé la mort de milliers de civils, principalement des enfants et des femmes, le déplacement d'un grand nombre de personnes, en majorité des femmes et des enfants vivant dans les camps. Cette situation a contribué à la détérioration des conditions de vie et la propagation de la violence et des attitudes nuisibles. En outre, beaucoup d'enfants sont enrôlés comme soldats et d'autres perdent leurs parents. Par ailleurs, les femmes sont exposées à la violence lorsqu'elles vont chercher le bois de chauffe et l'eau dans des régions éloignées. Ces conditions constituent un défi majeur pour l'autonomisation et le développement des capacités des femmes. En effet, le soutien et le financement de l'aide humanitaire destinée à sauver des vies est une plus grande priorité que l'autonomisation des femmes et les questions de développement.

Défi n°2 : Malgré l'amélioration de la santé reproductive et la baisse à plus de 50% du taux de mortalité maternelle grâce à la formation et à la qualification des sages-femmes agréées et l'augmentation du nombre de centres de soins primaires, il faut encore redoubler d'efforts dans ce domaine. Étant donné que le mariage

précoce reste un défi majeur et une importante cause de mortalité, les organisations de la société civile doivent jouer un rôle efficace en matière de sensibilisation et de surveillance de l'application des lois interdisant ces pratiques, car tous les moyens éducatifs, juridiques et de sensibilisation doivent être utilisés à cet égard.

Défi n°3 : La pauvreté. Sous l'impact des guerres et des conditions économiques et climatiques actuelles, les pays du tiers monde font face à des taux de pauvreté élevés, en particulier dans les zones rurales et les zones de conflit. Les femmes sont les plus touchées, car elles n'ont ni moyens financiers ni l'accès aux possibilités d'investissement, et ce malgré les efforts de financement des microprojets et des projets dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En conséquence, davantage d'efforts et de mesures sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie et permettre l'émancipation sociale et économique des femmes, d'autant que ce sont elles qui supportent les charges familiales dans les situations de guerre et de conflit.

Défi n°4 : Il importe d'harmoniser ou de modifier certaines lois pour les rendre conformes aux constitutions et conventions nationales applicables dans le domaine des droits civils et législatifs des femmes. Par conséquent, les parlements et les institutions juridiques doivent déployer plus d'efforts.

Défi n°5 : Les mesures coercitives, l'embargo économique et les mesures de boycott économique représentent les plus grands obstacles au développement économique et social des femmes. À cet égard, nous appelons toutes les participantes à soutenir les femmes et les enfants soudanais contre ces mesures et nous appelons à la levée des sanctions qui affectent les femmes et les enfants.

Défis que les organisations œuvrant pour la protection et l'autonomisation des femmes doivent relever :

1. financement des organisations féminines, en particulier les organisations nationales;
2. formation et qualification des cadres travaillant dans le domaine de l'autonomisation et de la protection des femmes contre la violence;
3. acheminement de l'aide humanitaire et exécution des programmes de protection des femmes contre la violence dans les zones de conflit;
4. inclusion des questions relatives à l'égalité des sexes et à la protection des femmes contre la violence dans le travail humanitaire au Soudan;
5. limitation du rôle du Coordonnateur-résident des opérations humanitaires des Nations Unies dans l'inclusion des questions d'égalité des sexes et de la protection des femmes contre la violence dans les programmes humanitaires;
6. coordination des programmes des organisations des droits des femmes, des organismes des Nations Unies et des organisations internationales.

Un certain nombre de programmes et de mécanismes ont contribué à la réduction de la violence contre les femmes, dont la mise en œuvre des politiques et stratégies d'habilitation politique et sociale des femmes; la mise en place au sein du ministère de la justice d'un service central chargé de la lutte contre la violence - ce service travaille en collaboration avec l'Organisation dans le domaine de la sensibilisation et des services juridiques; la mise en place de services et de mécanismes dans les provinces (États) qui ont pris en charge bon nombre de

victimes; la mise en place d'organisations qui travaillent en réseau dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment l'Organisation Labna; les programmes des organisations de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles visant à sensibiliser et à renforcer les capacités des leaders communautaires, des dignitaires religieux et des comités populaires locaux; la poursuite de l'appui fourni par les autorités officielles et les organismes informels aux projets de lutte contre la violence à l'égard des femmes; la participation de l'Organisation dans les secteurs fournissant une aide technique et en nature pour combattre la violence contre les femmes (secteur de la sécurité alimentaire et moyens de subsistance, secteur du relèvement rapide et solutions durables, secteur de l'eau et de la santé).

L'organisation a mis en œuvre un programme de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes dans l'État du Nil bleu à travers des activités de sensibilisation auprès de 5000 membres de la société, notamment des femmes, des hommes, des enseignant(e)s, des étudiant(e)s, des associations de parents d'élèves dans les écoles, des dirigeants communautaires et des femmes au foyer. Les exposés ont été présentés par des juges, des avocats, des agents de police et des employés travaillant dans les services de lutte contre la violence. Dans le cadre de ce programme, les femmes victimes ont pu participer et exposer leurs problèmes et des actions de sensibilisation ont été menées auprès des autres groupes, en particulier les jeunes filles non scolarisées.

Les moyens utilisés pour sensibiliser ces communautés locales et les groupes cibles comprenaient des représentations théâtrales dans les langues locales et des programmes radiophoniques. À cet égard, l'Organisation a utilisé des moyens adaptés aux communautés.

L'expérience du Kordofan du Sud : Un projet de lutte contre la violence, ciblant 7 000 femmes, a été mis en œuvre. Des associations locales comprenant les membres des communautés, les dirigeants communautaires et la police ont participé aux programmes de sensibilisation et d'orientation. Les activités comprenaient la sensibilisation sur les droits et les législations qui combattent la violence contre les femmes. Le projet a fourni des outils sanitaires pour 500 femmes.

Autre expérience au Kordofan du Sud : Il s'agit d'un groupe de 300 femmes issues de plusieurs tribus (Nuba, Baggara, Misseriya, Hawazma). Trente pour cent des membres du groupe ont vécu la guerre et ont subi des violences en raison de certaines traditions de mariages précoces et forcés. D'autres femmes ont été forcées de divorcer ou ont été abandonnées à cause des conflits intertribaux.

Expérience du Darfour central : Un projet a été mis en œuvre pour la protection des personnes déplacées en raison de la violence et de la violation des droits fondamentaux. Le projet a ciblé 15.000 personnes déplacées. Des réseaux ont été mis en place pour la protection des femmes contre la violence, des groupes de base ont été formés et ont reçu une formation.

Les projets de l'Organisation ont enregistré des succès dans le domaine du développement durable, notamment la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes au plan social, économique et politique.

Exemple du projet du Nil bleu pour la sécurité alimentaire. Ce projet inclut la formation des pêcheurs aux méthodes de pêche modernes et l'entretien des chaluts, l'acquisition par les pêcheurs de bateaux de pêche et de chaluts, la formation des

femmes sur les moyens respectueux de l'environnement (fourneaux améliorés), la transformation des aliments, le travail manuel, la formation professionnelle des jeunes en électricité et en ferronnerie, fourniture d'outils de forge et d'instruments électriques à ces jeunes.

Le projet du Darfour central pour l'amélioration des conditions de vie et les solutions durables pour les personnes déplacées a ciblé 300 femmes vulnérables qui ont été faites prisonnières par des tribus en guerre. Les femmes ont travaillé après leur retour volontaire dans des groupes dans des fermes collectives. Il a été mis à leur disposition des moyens de travail faciles à utiliser et elles ont bénéficié d'intrants agricoles et de services de vulgarisation. Les fermes collectives sont situées dans la vallée d'Ozoum. Les femmes y accomplissent toutes sortes de travaux agricoles et ont tissé des relations sociales remarquables. Elles participent aux événements sociaux et nationaux. Les saisons de semailles et de récolte sont des occasions festives auxquelles participent les autorités locales – qui ont octroyé des terres aux femmes avec des contrats officiels – et les comités populaires locaux, les administrateurs locaux, les organismes donateurs, sous la supervision de l'Organisation. Après avoir été victimes de la guerre et des conflits, ce groupe est devenu productif et réconcilié.

Projet du Kordofan du Sud : Caisses d'épargne et de crédit pour les femmes rurales et leur autonomisation économique.

Émancipation politique : l'Organisation a participé à toutes les étapes du processus électoral en 2015, notamment la sensibilisation, la formation et la supervision. Cinquante mille personnes y ont participé à travers les bureaux locaux de l'Organisation et son bureau de Khartoum.

Dans le domaine de la construction de la paix, l'Organisation a supervisé plusieurs actions de réconciliation tribale et a parrainé les comités de coexistence pacifique et les programmes de promotion et de diffusion de la culture de la paix. Elle a fait participer les femmes aux comités, conférences et forums de conciliation entre les tribus en conflit.

Domaine du partenariat et de la coordination : L'organisation a établi un partenariat et une coordination avec des organisations internationales et nationales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) et le Fonds d'aide catholique. L'Organisation a également établi des partenariats avec des ministères et des institutions dans les domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture, le développement social (Centre de la condition féminine pour la paix et le développement, Centre pour les droits des femmes), les organisations nationales d'entrepreneurs, l'Union générale des femmes soudanaises, l'Organisation de santé Rafidah, le Bureau du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion). Women Organization for Development and Capacity-Building, qui est un membre actif dans les secteurs humanitaires, le mécanisme qatari de lutte contre le VIH/sida et le paludisme, le réseau des organisations de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la plate-forme de l'IGAD pour les organisations de la société civile.

Recommandations :

1. mettre un terme aux dégâts causés par la guerre et instaurer la paix, qui est le pilier le plus important de l'autonomisation des femmes;
2. assurer le financement des bailleurs de fonds et l'appui technique des organismes des Nations Unies et des organisations nationales qui travaillent dans le domaine des droits des femmes;
3. soutenir la participation des organisations nationales à l'étranger dans le cadre de la mise en réseau et l'échange d'expériences;
4. réactiver le rôle d'ONU-Femmes et établir la liaison entre celle-ci et les organisations qui travaillent dans le domaine des droits des femmes;
5. assurer la coordination des programmes et l'échange d'expériences entre les organisations travaillant dans le domaine des droits des femmes.

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.
